Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260505-45_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, LE GUYADER Myriam, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membres excusés : SINCLAIR Catherine, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre ;

Membres non excusés : /

Procuration :
Madame SINCLAIR Catherine a donné procuration à Monsieur LOZAC'H Christophe.
Madame LEGARDEUR Audrey a donné procuration à Madame LE GUYADER Myriam.
Monsieur AUFFRET Pierre a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Madame LE GUYADER Myriam a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 45/2026 :
Conventions entre le Département et la commune suite au renouvellement de la couche de roulement sur la RD99/Rue de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il a été procédé au renouvellement de la couche de roulement sur la RD 99/Rue de l'école.

La couche de roulement ayant été réalisée par le Département en 2000 et compte tenu de l'état de la chaussée constaté par l'Agence Technique, le Département a décidé d'accorder à la Commune une participation financière de 20 000 €.

Pour pouvoir prétendre à cette participation financière, deux conventions sont soumises à la signature du Maire :

> Une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental ;
> Une convention relative à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du département des Côtes-d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les conventions présentées ci-dessus et AUTORISE le Maire à les signer ;**
- **AUTORISE le Maire à demander la participation financière évaluée à 20 000 € au Conseil Départemental pour le renouvellement de la couche de roulement sur la RD 99 ;**
- **AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire et signer tous documents s'y afférents.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Myriam LE GUYADER